

Lors de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 5 août 2013 à 19h00, reprise le 6 août 2013 à 19h00 à laquelle étaient présents :

Monsieur Steve Ouimet, maire
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4

Formant quorum sous la présidence de M Steve Ouimet maire , la séance débuta.

2013-202 **MONSIEUR CLÉMENT MARCEAU ARRIVE À LA SÉANCE À 19H20 AU POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR.**

2013-203 **EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE \$ 1 081 000.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Les Méchins accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins du Rivage et des Monts pour son emprunt du 13 août 2013 au montant de 1 081 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 317, au pair¹, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

84 400 \$	3,035 %	13 août 2014
86 800 \$	3,035 %	13 août 2015
89 400 \$	3,035 %	13 août 2016
92 000 \$	3,035 %	13 août 2017
728 400 \$	3,035 %	13 août 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2013-204 **EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE \$ 1 081 000.**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Les Méchins souhaite emprunter par billet un montant total de 1 081 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
317	1 081 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 081 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 317 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 août 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	84 400 \$
2015.	86 800 \$
2016.	89 400 \$
2017.	92 000 \$
2018.	94 900 \$(à payer en 2018)
2018.	633 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Les Méchins émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 août 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 317, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2013-205 CORPORATION DÉVELOPPEMENT DE LES MÉCHINS – EMPLOYÉ AU PARC.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité alloue à la Corporation Développement de Les Méchins, un montant de \$ 77,28 par semaine pour une durée de 6 semaines. Le tout pour aider l'engagement d'un employé par la corporation.

2013-206

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Steve Ouimet, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

